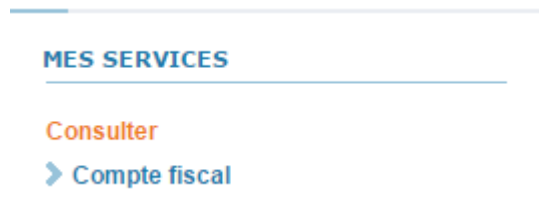


Dans  votre espace abonné  du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) :

☞ Cliquer sur "Compte fiscal" dans la rubrique "Consulter".



☞ Pointer sur "Accès par impôt", puis "TVA et taxes assimilées".



☞ Cliquer sur "Déclarations".



☞ Cliquer sur l'année souhaitée.

☞ Cliquer sur la période souhaitée (ex : Décembre 2019) pour afficher la déclaration.

☞ Pour enregistrer le fichier (en fonction du navigateur utilisé : fichier PDF, fichier type web...) : cliquer à droite, sélectionner "Enregistrer sous", choisir un répertoire de l'ordinateur, puis "Enregistrer".

☞ Pour imprimer la déclaration : cliquer à droite, sélectionner "Imprimer", choisir une imprimante, puis "Imprimer".